

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVI^e Année

N^o 8

Août 1911

Histoire du régiment des Gardes suisses de France. (1567-1830)

(Fin.)

(Pl. XXIV bis - XXVI).

La Restauration.

Quand Louis XVIII reprit possession de son royaume, il s'empessa de conclure de nouvelles capitulations militaires avec les cantons. Il n'oublia pas non plus les survivants du glorieux régiment détruit en 1792 et leur accorda par ordonnance du 10 août 1816, des grades et des honneurs. Malheureusement, cette ordonnance resta en partie lettre morte : les brevets furent bien expédiés, mais les pensions promises n'arrivèrent pas. Bien des officiers moururent dans une situation voisine de la misère. La veuve du major Bachmann, lasse de réclamer en vain, écrivait au gouvernement de Glaris « qu'elle n'attendait plus rien de la France et qu'elle le priaît de suspendre ses démarches. » Quelques soldats furent admis aux Invalides ; d'autres mendiaient leur pain. (Voir annexe 1.)

Durant l'été 1816, les nouvelles troupes s'organisèrent en Suisse et gagnèrent par étapes leurs garnisons. A la fin de l'année, le roi de France avait à son service 4 régiments de ligne : Bleuler (en garnison à Lyon), Freuler (à Dijon), de Steiger (à Besançon) et de Salis-Zizers (à Clermont-Ferrand), et deux régiments de la garde à Paris et Orléans : Hogger